

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (900.94)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

au Cégep de Matane

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Cégep de Matane s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1993-1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique d'évaluation du programme de TESG¹. Un comité visiteur a analysé le rapport d'auto-évaluation préparé par le Cégep et effectué une visite à Matane le 27 avril 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments exposés dans le rapport préparé par le Collège grâce à des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation, les professeurs et des étudiantes du programme³. La Commission tient à signaler l'intérêt du rapport d'auto-évaluation et de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission qui s'appuient sur son analyse du rapport d'auto-évaluation et sur l'information recueillie lors de la visite au Collège. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme, le document expose les résultats de l'évaluation en fonction des six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de sa gestion. Le rapport d'évaluation se termine par une appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*. Québec, août 1994, 48 p.
 2. Le comité se composait de madame Louise Chené, commissaire, ainsi que de madame Danièle Pelletier, enseignante au Cégep de Saint-Jérôme, et de madame Johanne St-Onge, conseillère pédagogique au Cégep de Saint-Hyacinthe. M. Richard Simoneau, agent de recherche de la Commission, agissait à titre de secrétaire.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Description du programme

Le Cégep de Matane a été fondé en 1970. Il est l'un des quatre cégeps de la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Sa population, à l'automne 1993, était de 838 étudiants à temps complet, dont 59 % au secteur technique. Le Collège offre quatre programmes préuniversitaires et une dizaine de programmes techniques qui conduisent au DEC. Il dispose d'une expérience appréciable en matière de formation continue, ses activités à ce chapitre rejoignant plusieurs centaines d'étudiants à chaque année.

Le programme d'AEC en TESG fut offert à un groupe de quinze étudiantes adultes inscrites à temps complet à l'automne et à l'hiver de 1993-94. Une équipe de six enseignantes, dont cinq chargées de cours, donna la formation. Le programme avait déjà été dispensé à temps partiel quelques années auparavant, suivant une formule bien pensée décrite un peu plus loin dans ce rapport.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation réalisée par la Commission la conduit à reconnaître que le programme d'AEC en TESG du Cégep de Matane est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission tient à souligner les efforts que fait le Collège pour bien encadrer ses étudiantes et les faire progresser en respectant l'ordonnancement prévu.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, une recommandation, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le programme a été offert à des étudiantes adultes à la suite d'un achat de services de formation par le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration.

Le programme a répondu aux attentes et aux besoins de formation identifiés dans la région au moment de la conclusion de l'entente. Il a été axé essentiellement sur les besoins des garderies, secteur de garde d'où provenaient la majorité des étudiantes. Moins d'attention fut portée aux besoins des autres types de services de garde, notamment ceux touchant les pouponnières et la garde en milieu scolaire; ces types de services n'existent à peu près pas dans la région environnante au moment de l'offre du programme.

Le placement des diplômées a été excellent : onze sur treize ont trouvé un emploi dans le milieu des services de garde.

La Commission souhaite, si le programme est de nouveau offert, que ses objectifs et son contenu englobent les services de garde en milieu scolaire, la demande de personnel pour ce type de services étant actuellement en progression.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Les objectifs et les contenus prévus pour les différentes activités de formation ont en général été bien respectés dans la mise en oeuvre du programme. Néanmoins, les enseignantes ont eu tendance à interpréter ces objectifs d'une manière un peu restrictive. Ainsi, dans certains cours, elles ont mis plus d'accent qu'elles n'auraient dû sur le développement des connaissances et un peu moins sur le développement des habiletés et des attitudes – les savoir-faire, les savoir-être. La Commission **suggère** donc au Cégep, s'il offre le programme de nouveau, de revoir ces stratégies d'enseignement de façon à ménager une place plus équilibrée, dans l'ensemble des cours, aux objectifs concernant l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

Dans la façon d'agencer la séquence, l'équipe enseignante a procédé de façon correcte, encore qu'elle ait mis parfois trop d'accent, comme on l'a dit, sur la dimension purement cognitive de la formation. Ce phénomène transparaît en particulier dans la séquence des activités données au premier trimestre du programme.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées furent assez variées, même si une place importante est donnée aux exposés de types magistraux. L'enseignante affectée à temps complet au programme et la conseillère pédagogique accordèrent de l'attention à l'animation de l'équipe d'enseignantes et à la vérification de l'impact des méthodes pédagogiques (par exemple, en ce qui regarde leur congruence avec les objectifs et leur contribution à l'intégration des apprentissages).

Tel que le mentionne le rapport du Collège, «du travail reste à faire du côté de l'approfondissement et de l'application des méthodes pour les rendre encore plus pertinentes et efficaces sur le terrain». La Commission *suggère* donc au Cégep, s'il offre le programme de nouveau, de parfaire les méthodes pédagogiques en insistant davantage sur les liens entre la théorie et la pratique.

Les étudiantes ont bénéficié de services de conseil, de soutien et de suivi de bonne qualité. Elles ont pu profiter à leur arrivée d'une rencontre individuelle avec la conseillère pédagogique, d'une journée d'accueil et d'une session de quinze heures sur les méthodes d'apprentissage. En plus, des rencontres hebdomadaires eurent lieu en classe et un service d'aide individuelle était disponible sur demande.

La disponibilité des enseignantes fut très bonne. Les étudiantes furent encadrées continuellement par l'enseignante à temps complet et eurent de nombreuses occasions de nouer des contacts avec les chargées de cours faisant partie de l'équipe de formation. Elles purent maintenir des liens avec cette équipe lors de la poursuite de leur stage, même lorsqu'il se déroulait à une bonne distance géographique du Collège. En fait, le Cégep se préoccupe beaucoup de la qualité de l'encadrement des étudiants.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Les enseignantes recrutées pour dispenser le programme disposaient d'un bon éventail de qualifications. Peu d'entre elles, cependant, avaient une expérience professionnelle significative en services de garde. La Commission *suggère* donc au Cégep, si le programme est offert à nouveau, de recruter du personnel un peu plus expérimenté, ou encore, de favoriser le perfectionnement en milieu de travail d'au moins une enseignante affectée au programme.

Les milieux de stage furent soigneusement choisis et répondaient à des critères de qualité.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Le Service de l'éducation des adultes du Collège a coutume de jouer un rôle actif dans le recrutement et le suivi des étudiants adultes, de façon à pouvoir constituer et maintenir des groupes-cours de taille suffisante et ainsi, être capable d'offrir les cours selon l'ordonnancement approprié, même à temps partiel. Cette préoccupation s'est manifestée dans le cas présent même s'il s'agissait d'un programme offert après entente avec un ministère acheteur de services.

Le Collège dispose d'une politique d'évaluation des apprentissages spécifiquement conçue pour la formation continue. Il en a vérifié l'application dans le cadre de l'offre du présent programme. Il a décelé l'existence de quelques lacunes touchant la précision des objectifs et la place de l'évaluation formative, mais il conclut que la politique fut dans l'ensemble assez bien respectée. L'examen d'un plan de cours a confirmé ici encore, l'accent placé sur les objectifs de nature cognitive dans la mise en oeuvre de l'activité concernée.

La Commission *suggère* au Collège de préciser les critères et d'affiner les clés de correction de manière à renforcer la rigueur de l'évaluation des stages.

Le taux de réussite des étudiantes est bon puisque 13 étudiantes sur 15 ont été diplômées.

La gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Le Collège compte une expérience appréciable au chapitre de la formation continue. Il y dispose d'une politique fort complète et de mécanismes bien rodés, prévoyant les aménagements administratifs et pédagogiques nécessaires pour mieux répondre aux adultes et pour faciliter l'accès à l'ensemble des ressources disponibles. Le Collège offre chaque année une gamme diversifiée d'activités de formation en plusieurs sites de la région du Bas-Saint-Laurent.

La qualité de la gestion est indéniablement l'une des forces du programme. La mise en oeuvre du programme fut très bien encadrée par l'équipe de professionnels et d'enseignants affectée à la formation des adultes.

Conclusion

En définitive, la Commission considère que le programme concerné est de qualité, étant donné surtout l'expertise et le degré d'engagement du Collège dans les activités de formation continue, la disponibilité de l'équipe de formation ainsi que l'attention portée aux étudiantes, à leur encadrement et à leur suivi. Il y a lieu, en particulier, de souligner le souci du Collège de faire en sorte que les étudiantes suivent le programme selon la séquence prévue même à temps partiel.

Certains aspects de la mise en oeuvre du programme pourraient néanmoins être améliorés : le développement équilibré des objectifs ayant trait aux savoirs, aux savoir-faire et aux savoir-être; une attention plus grande aux besoins de formation aux services de garde en milieu scolaire; des méthodes pédagogiques favorisant plus de liens entre la théorie et la pratique.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président